

**COMPTE RENDU**  
**Réunion du comité de pilotage d'animation du site Natura 2000 et du PAEC**  
**« Gorges de l'Hérault » FR 9101388**  
**du 01/02/2024**  
**à Gignac**

**Présents :**

ANGE Fabrice  
ALBRESPIC Quentin  
BENE Laure  
BOYER Michel  
CAMBEFORT Maxime  
CHOUPIN Méline  
DEMAY Jérémie  
DURET David  
GIL Gaby  
GRANIER Christine  
KUSOSKY Romain  
LACAZE David  
LAMANDE Nathalie  
LAPIQUE Emma  
LASTERNAS Manon  
LE BRUN Tanguy  
LEMARCHAND Clément  
LETET Yannick  
MAUREL Luc  
MEUNIER Antony  
MORENO Lisa  
MULLER Hanna  
NACHEZ Marie-Françoise  
NEIL Véronique  
NORMAND Jean-François  
PEGATOQUET Emilien  
PONS Madeleine  
SALVADO Anne  
SIEGEL Robert  
SIMLER Margot  
TARDITS Agnès  
VEITH Geoffroy

Groupe spéléologique de Montpeyroux,  
Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie,  
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,  
Amis de Saint Guilhem le Désert,  
Fédération de pêche de l'Hérault,  
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,  
Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie,  
UNICEM,  
Groupe Spéléologique de Montpeyroux,  
Adjointe au maire de Saint-Jean-de-Fos,  
Maire, Notre-Dame-de-Londres,  
Administrateur au Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie,  
Région Occitanie,  
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup,  
Demain la Terre !,  
Fédération Départementale des Chasseurs, Hérault,  
Ecologistes de l'Euzière,  
Adjoint au Maire, Aniane,  
Adjoint au Maire, Saint-Martin-de-Londres,  
EPTB Fleuve Hérault,  
Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie,  
CPIE Causses méridionaux,  
Maire, Arboras,  
Maire, Pouzols,  
UNICEM,  
Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie,  
Groupe Chiroptère Languedoc-Roussillon,  
Région Occitanie,  
Maire, Saint-Guilhem-le-Désert,  
Chambre d'agriculture de l'Hérault,  
Hérault sport,  
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,

**Excusés :**

AMALOU Pierre  
BUCHET Elise  
CIRIBINO Pierrick  
DOUTREMEPUICH Philippe  
FRATISSIER Michel  
LEMOINE Thierry  
LENGLET Emilie  
MESQUIDA Kléber  
MICOLA Sylvain  
MOLIERES Jean-François  
REVEL Claude  
REMY Bérenger  
SALASC Philippe  
SOTO Jean-François  
SUZANNE Eric  
VOLKMANN Romain

Maire, Argelliers  
Centre National de la Propriété Forestière Privée,  
Maire, Laroque,  
Maire, Causse de la Selle,  
Président, Com Com Cévennes Gangeoises et Suménoises,  
SAFER,  
Ecologistes de l'Euzière,  
Président du Conseil Départemental de l'Hérault,  
Chambre d'agriculture de l'Hérault,  
SIEA,  
Président de la Communauté de communes du Clermontois,  
Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises,  
Maire, Aniane,  
Président Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
Sous-Préfet de l'Hérault,  
Syndicat de Rivières du Haut Bassin de l'Hérault,

Le diaporama est téléchargeable en ligne <http://valleeherault.n2000.fr/> (onglet « Gorges de l'Hérault », rubrique « pour aller plus loin »).

#### Ordre du jour

- Point de la Région
  - Transfert de compétences
  - Organisation en Occitanie
  - Rappel du rôle de chacun
  - Désignation de la structure porteuse et présidence du COPIL
- Présentation rapide du site
- Bilan 2023 et perspectives 2024

Véronique Neil remercie tous les participants pour leur présence à ce 11<sup>ème</sup> Comité de pilotage et rappelle les grands enjeux de Natura 2000 : concilier activités humaines et patrimoine naturel. Après un tour de table, la parole est donnée à Anne Salvado pour la présentation des éléments de contexte sur la nouvelle organisation administrative, suite au transfert de compétence à la Région.

Nathalie Lamande procède à la désignation de la structure animatrice, pour une durée de 3 ans. Véronique Neil indique que la Communauté de communes se porte volontaire. Aucune autre structure ne se porte candidate.

Sans abstention ni voix contre, **la CCVH est désignée comme structure animatrice à l'unanimité.**

Nathalie Lamande procède à la désignation de la présidence du COPIL, pour une durée de 3 ans.

Véronique Neil indique qu'elle est candidate. Aucun autre élu ne se porte candidat.

Sans abstention ni voix contre, **Véronique Neil est reconduite comme Présidente du COPIL à l'unanimité**, et remercie l'assemblée pour sa confiance renouvelée.

Les moyens budgétaires et les ressources humaines sont présentés, tant sur 2023 que sur les perspectives 2024. Le budget demeure constant. Concernant les moyens humains, l'hypothèse d'un recrutement à compter du 1<sup>er</sup> juin est soulevée. Financièrement faisable au regard de la subvention accordée par la Région, cette perspective est actuellement soumise à validation hiérarchique.

Les actualités sur la **dotation « aménités rurales »** (anciennement dotation « biodiversité ») sont évoquées. Si sa montée en puissance est une nouvelle fois confirmée (budget national d'ores-et-déjà annoncé en 2024 de 100 millions d'euros, contre 41 millions en 2023), son application (montant/critères d'attribution/communes concernées) reste suspendue à un décret.

Véronique Neil indique qu'un nouveau courrier a été envoyé aux communes concernées pour les informer de cette dotation à l'automne 2023.

Un appel est fait en séance auprès des communes concernées pour connaître l'usage de cette dotation localement.

Mélina Choupin évoque l'acquisition d'une bâche par la commune de Montpeyroux, pour la restauration d'une mare, ainsi que l'acquisition de foncier, notamment par la commune de Pégairolles de Buèges.

Marie-Françoise Nachez indique que la commune d'Arboras a utilisé cette dotation pour l'acquisition d'une parcelle en garrigue, ainsi que pour la mise en place d'un verger et d'un potager communal.

Concernant les **contrats**, Tanguy Le Brun rappelle le contexte concernant le contrat d'ouverture des milieux à Montpeyroux, pour lequel les travaux ont pris fin en décembre 2023. Il salue et remercie la mobilisation de tous les acteurs autour de ce contrat : président de la société de chasse, DDTM, Région, municipalité, structures animatrices, ONF, chambre d'agriculture, ... Il termine par saluer le travail du berger, pour le maintien des milieux ouverts.

La préservation de la **source du parapluie** est abordée, à travers les différentes actions réalisées avec le Conservatoire des Espaces Naturels, via des financements France Relance. Un Arrêté Préfectoral de Protection de l'Habitat Naturel a été pris en décembre 2023 pour interdire l'accès sur la source. Jérémie Demay souligne que la clé de la réussite pour l'amélioration de l'état de conservation de cet habitat réside dans les mesures coercitives, et notamment dans la mobilisation des services de police pour veiller au respect de l'arrêté. Peu de jours sont malheureusement consacrés à ce site (une seule opération en juillet 2023).

Robert Siegel ajoute que la commune de Saint-Guilhem-le-Désert se mobilise également en verbalisant activement le stationnement illégal, sur la route RD4. Il souligne que cela ne suffit pas à résoudre le problème, puisqu'une part de la fréquentation arrive sur site grâce aux transports en commun.

Michel Boyer questionne sur la diffusion de l'information sur le sujet auprès des acteurs locaux. Mélina Choupin indique qu'une série de courriers est en effet partie à l'attention des partenaires touristiques et des collectivités locales, pour faire part de la vulnérabilité du site et de la nécessité de ne plus communiquer/montrer d'image. Elle ajoute qu'un communiqué de presse a été fait : si les médias ont été incités à faire connaître l'interdiction, le courrier avait également vocation à les responsabiliser et les dissuader à mettre en avant ce site (cf mentions récurrentes de ce site comme spot de baignade incontournable).

Jérémie Demay rebondit en indiquant qu'au-delà de l'information sur le web, le plus difficile à maîtriser reste le relais sur les réseaux sociaux.

Un point sur les **MAEC** (contrats agricoles) est présenté, évoquant notamment les 2 contrats engagés sur 2023 (155 ha) et les 3 contrats en projet sur 2024, sur les Gorges de l'Hérault.

Au sujet des **chartes de bonnes pratiques**, une coordination est en train de se mettre en place, avec les sites Natura 2000 proches, notamment sur la spéléologie, la highline, l'escalade ou encore le Département, qui sollicite une collaboration avec les services rando-pisteurs et sapeurs-forestiers.

Geoffroy Veith indique que plusieurs fédérations sont déjà dotées d'outils de sensibilisation, par exemple la fédération d'escalade ou celle de canoë-kayak. Il ajoute que ce sont des publics avertis et respectueux.

Emma Lapique indique que bien que certains pratiquants soient déjà sensibilisés, l'intérêt de cette démarche demeure notamment pour engager une relation avec les clubs / associations et mieux se connaître.

David Lacaze suggère une synergie avec le travail de la CDESI, où l'enjeu est de gérer la fréquentation. Robert Siegel indique la nécessaire distinction qui doit être faite entre la highline et le saut pendulaire, le second étant assez impactant dans le cirque de Saint-Guilhem et nécessitera d'être sévère.

L'**incendie** de Saint-Guilhem-le-Désert est évoqué. 20 ha de Pins de Salzman ont brûlé sur les hauteurs, possiblement au départ d'un sentier de randonnée. Cet incendie inquiète par sa précocité

puisqu'il a eu lieu le 5 avril 2023, avec réactivation du feu dans les jours qui ont suivi. La forte sécheresse et le déficit de précipitation en 2022, puis 2023 se poursuit sur 2024.

Pour la deuxième année en 2023, le massif de Saint-Guilhem-le-Désert a été interdit d'accès certains jours à fort risque incendie (7-8 jours pendant l'été).

**L'accompagnement des manifestations sportives**, nombreuses sur le secteur, est évoqué.

Les animateurs Natura 2000 n'ont pas l'objectif d'empêcher les manifestations. Ce principe est explicitement réaffirmé. Leur mission est de faire le porter à connaissance des enjeux écologiques sur le parcours. Si besoin, l'objectif est alors de trouver les compromis pour que la manifestation se fasse, tout en étant respectueuse des enjeux identifiés.

La multiplicité des événements sportifs au fil des ans a nécessité la mise en place de « principes », qui puissent être connus de tous et équitables : par exemple, ne pas passer dans des zones de quiétude de rapaces et éviter l'usage de traces qui ne sont pas répertoriées sur le scan 25.

Agnès Tardit souligne la limite de cette deuxième préconisation, qui n'est pas la bonne piste selon elle : le scan 25 reconnaît ce qui apparaît sur les vues aériennes, donc à terme, toutes les traces seront officialisées sur l'IGN et donc cela ne limitera pas l'éparpillement.

Mélina Choupin confirme l'imperfection de ce principe qui n'est d'ailleurs pas appliqué à la lettre : avec chaque organisateur, des négociations ont lieu et conduisent à des décisions « au cas par cas ». Si un organisateur a dû faire d'importantes concessions parce que son parcours passait par des zones de quiétude, alors certains passages peuvent être consentis « hors sentier IGN » par ailleurs. Ce pragmatisme est nécessaire, mais il fragilise aussi la posture de Natura 2000, car certains écarts aux principes sont parfois consentis, parfois non, suscitant l'incompréhension par moment.

Agnès Tardit fait part d'une rencontre récente sur le site du Salagou entre organisateurs et Natura 2000. Sur ce secteur, des cartes avec les zones sensibles et les périodes sont communiquées chaque année, en amont, aux organisateurs, afin qu'ils prévoient les parcours en intégrant ces connaissances. Mélina Choupin indique que c'est une demande forte sur les Gorges de l'Hérault également et qu'il est nécessaire de travailler sur cette transmission d'informations.

Une réunion à l'initiative de la DDTM est prévue en mars sur le sujet, avec les organisateurs, les animateurs N2000, les associations naturalistes, ...

David Lacaze conclut sur l'importance de la pédagogie pour expliquer les préconisations et les nuances faites, d'une saison à l'autre, et d'une manifestation à l'autre.

Madeline Pons présente les résultats des suivis de colonies de **chauves-souris**, en grotte et en bâti. Les effectifs fluctuants sur l'aven des 3 trous, la désertion de la colonie d'hibernation sur les Lauriers en 2023 (et son retour partiel en 2024) ou encore les projets de réhabilitation sur la papèterie sont autant de sujets abordés et l'occasion de rappeler la forte responsabilité du site Natura 2000 des Gorges de l'Hérault, qui concentre le plus grand nombre de gîtes majeurs à l'échelle du Languedoc-Roussillon.

Le suivi du **Chabot de l'Hérault** est abordé. Après un inventaire en 2017, puis un suivi en 2020, un nouveau suivi a été conduit l'été 2023. Celui-ci met en avant une importante évolution du peuplement piscicole avec la diminution inquiétante de certaines espèces (dont le chabot) et la forte progression d'autres espèces (ex : le vairon). Les hypothèses pour expliquer ces variations sont multiples : le réchauffement climatique en modifiant la température de l'eau et l'hydrologie peut constituer première explication.

Laure Béné suggère la restauration de la ripisylve pour améliorer l'ombrage, et donc agir sur la température de l'eau. Antony Meunier signale qu'un plan de gestion est en projet sur la Buèges, dans le cadre de la GEMAPI avec la CC du Grand Pic Saint Loup et que dans ce cadre, ce type d'actions peut être discuté. Il indique qu'après deux années très sèche, l'année 2024 s'annonce sur la même tendance et à ce titre à nouveau très critique pour l'hydrologie des cours d'eau.

Lisa Moreno évoque un travail de recherche en cours sur la Buèges, et qui inclut notamment un suivi des températures. Une prise de contact est à programmer, par l'intermédiaire de l'EPTB.

Mélina Choupin conclut la présentation en abordant la **mise à jour du Document d'objectifs** et la volonté de le faire à la lumière du **changement climatique**, et en tentant d'anticiper ses impacts sur les habitats, espèces et sur la modification des activités humaines. Ce travail se fera sur la base de la méthode développée par les Réserves Naturelles de France, suggérée par Manon Lasternas.

David Lacaze souligne que ces grands changements annoncent une modification de la biodiversité, avec le renforcement de certaines au détriment d'autres, pas nécessairement une baisse du nombre d'espèces. Mélina Choupin rappelle que le programme Natura 2000 est ouvertement un programme de « conservation », donc certaines espèces/habitats ont été pointés et ce sont ceux-là qu'il faut maintenir. Nathalie Lamande confirme qu'il faut en effet porter ces réflexions plus largement dans le réseau Natura 2000 pour peut-être, à terme, pouvoir l'adapter aux nouveaux enjeux.

Véronique Neil remercie les participants pour la qualité des échanges et clôt ce 1<sup>ère</sup> COPIL.

La Présidente du COPIL  
Véronique NEIL

